#### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 513

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Armurerie (fabrication et réparation)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, Recteur de

Modalités d'élaboration de références :

ll'académie

CPC de la Métallurgie

#### Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

251 Mécanique générale et de précision, usinage

Formacode(s):

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP d'Armurerie (fabrication et réparation) est un ouvrier professionnel qui intervient dans la fabrication, la réparation, la transformation et l'adaptation des armes de chasse et de tir.

En fabrication, son activité consiste à :

- ajuster le canon, les parties métalliques qui le supportent, ainsi que les mécanismes de l'arme ;
- ajuster parfaitement les parties métalliques et les parties bois de l'arme ;
- assurer l'ensemble des finitions de l'arme ;
- régler et contrôler tous les mécanismes.

Dans les activités de réparation, transformation, adaptation il :

- identifie la catégorie de l'arme, en expertise l'état et détermine la nature du dysfonctionnement éventuel ;
- répare ou transforme l'arme conformément à la demande du client, dans le cadre du devis établi et dans le respect des normes de sécurité
- teste le fonctionnement de l'arme.

Dans toutes ses activités, le titulaire du CAP Armurerie (fabrication, réparation) :

- fait en sorte de manipuler l'arme dans des conditions de sécurité maximales ;
- respecte la législation sur les armes.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de fabrication industrielle et semi-industrielles d'armes de chasse ou de tir ; artisans armuriers ; ateliers des commerces d'armes de chasse ou de tir ; services après-vente de ces entreprises.

Ouvrier armurier en entreprise industrielle ou artisanale

## Codes des fiches ROME les plus proches :

H2901: Ajustement et montage de fabrication

#### Modalités d'accès à cette certification

## Descriptif des composantes de la certification :

Les unités composant le diplôme sont les suivantes :

- Prise en charge et expertise d'une arme de chasse ou de tir
- Fabrication ou remise en état d'une arme de chasse ou de tir
- Réalisation de la partie bois d'une arme de chasse ou de tir
- Français Histoire, géographie et enseignement moral et civique
- Mathématiques-Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Arts appliqués et cultures artistiques (facultative)

### Bloc de compétence :

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de	Manipuler l'arme dans les conditions de sécurité.
la fiche n° 513 - UP1 : Prise	Exploiter les données techniques relatives à l'arme.
en charge d'une arme de	Définir le classement de l'arme.
chasse ou de tir	Analyser et appliquer les textes réglementaires.
	Initialiser la fiche de suivi.
	Prévoir l'intervention.
Bloc de compétence n°2 de	Organiser son poste de travail.
la fiche n° 513 - UP2 :	Réparer.
Fabrication ou remise en état	Ajuster le canon, la bascule, le devant. Exécuter la marche
d'une arme de chasse ou de	intérieure.
tir	Poser des équipements complémentaires.
Bloc de compétence n°3 de	Réaliser une crosse, un devant.
la fiche n° 513 - UP3 :	Mettre en forme ou modifier des formes bois.
Réalisation de la partie bois	Réaliser la finition des pièces bois.
d'une arme de chasse ou de	Prévenir les risques d'accidents du travail.
tir	
Bloc de compétence n°4 de	Français
la fiche n° 513 - UG1 :	- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
Français - Histoire,	- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
géographie et enseignement	- Devenir un lecteur compétent et critique ;
moral et civique	- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité
·	culturelle.
	HG et EMC
	- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures ;
	- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace ;
	- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un
	document selon des critères donnés ;
	- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement
	quotidien.
Bloc de compétence n°5 de	Rechercher, extraire et organiser l'information.
la fiche n° 513 - UG2 :	Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un
Mathématiques-Sciences	protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.
physiques et chimiques	Expérimenter.
	Critiquer un résultat, argumenter.
	Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
Bloc de compétence n°6 de	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues
la fiche n° 513 - UG3 :	- Réaliser une performance motrice maximale ;
Éducation physique et	- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et
sportive	incertains ;
	- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
	;
	- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ;
	- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles
	liés à l'activité.
Bloc de compétence n°7 de	Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes
la fiche n° 513 - UF : Arts	élémentaires impliqués dans toute démarche artistique.
appliqués et cultures	Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques
artistiques	œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de
	la création contemporaine.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	Х	ldem
Après un parcours de formation continue	Х	ldem
En contrat de professionnalisation	Х	ldem
Par candidature individuelle	Х	ldem
Par expérience dispositif VAE	Х	ldem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

# LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

## ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

# Base légale

# Référence du décret général :

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2004 portant création du CAP Armurerie (fabrication et réparation) - JO du 27 février 2004

## Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

# Pour plus d'informations

# Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

### Autres sources d'information :

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

éduscol

**ONISEP** 

<u>Légifrance</u>

<u>éduscol</u>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :